

**Madame Soline GIRARD**

Présidente

« Epargnez-nous ! »

1 rue de la Prévoyance

28000 CHARTRES

**Daniel GUERET**

Conseiller Départemental

Adjoint au Maire

chargé des relations avec les partenaires institutionnels,

de la Citoyenneté et de la Mémoire,

du projet « pôle gare »

**SECRETARIAT DES ÉLUS**

DG/fi

☎ 02.37.23.41.78

Chartres, le 15 mars 2017,

Madame la Présidente,

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'attention de votre courrier daté du 13 février et reçu le 20 février 2017.

En préambule, et parce que vous avez assisté accompagnée de membres de votre association à un certain nombre de réunions que je présidais, je vous précise à nouveau que les travaux « pôle gare » entrent dans une phase opérationnelle et selon un calendrier dont vous aviez pu ainsi prendre connaissance.

Les entreprises vont donc entamer des chantiers sur l'ensemble du périmètre de la ZAC, comme cela a été le cas récemment rue du Faubourg Saint Jean pour la construction du bâtiment multiservices de SNCF Réseau ou est le cas actuellement pour la rénovation du bâtiment voyageurs de la gare.

Pour chaque chantier, une communication est et sera effectuée. Cela a été le cas, par exemple, pour la fermeture de la rue du Faubourg Saint Jean du 1<sup>er</sup> au 3 mars avec un boîtage pour tous les riverains de la rue du Faubourg Saint Jean jusqu'à la rue de l'Epargne et pour l'école Saint Jean. Ce fut également le cas, de la part de SNCF TER Centre-Val de Loire, s'agissant de la fermeture de l'accès public situé à l'extrémité du quai desservant les voies 8 et 12 à compter du 26 mars 2017.



En marge de ce souci d'information de la part des partenaires au projet envers les riverains et usagers, des procédures réglementaires s'appliquent et s'appliqueront. Après délivrance du permis de construire du projet de « complexe culturel et sportif » des mesures seront mises en œuvre pour accompagner l'ensemble du chantier.

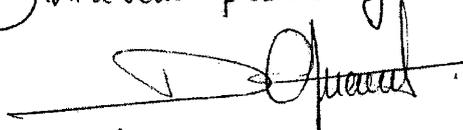
Néanmoins, je peux vous informer que, afin de répondre à vos inquiétudes et dans le cadre des procédures adaptées à ce type de projets et de travaux, les services compétents effectueront un référé-instruction (ou référé-expertise) pour les démolitions à venir (en amont de celles-ci) et un référé-instruction (ou référé-expertise) pour le complexe culturel et sportif, allant au-delà d'un simple constat d'huissier comme vous le souhaitez.

Un expert sera en effet nommé par le tribunal compétent pour étudier, avant et après démolition et construction, d'éventuelles dégradations, notamment structurelles. Par cette procédure, le juge sera à même d'ordonner une mesure d'instruction ou une expertise plus conséquente que le simple constat de faits tel que vous l'envisagez.

Le déroulement de ces chantiers et de ces procédures pourra être abordé lors de la réunion d'un prochain comité « échanges et réflexion » auquel participe votre association, au même titre d'un certain nombre d'interlocuteurs concernés par ce projet d'intérêt général. Je convoquerai cette réunion le moment venu lorsque les partenaires au projet auront à présenter des éléments tangibles s'agissant du déroulement des différents chantiers.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en mes sentiments les meilleurs.

L'Adjoint au Maire  
chargé des relations avec les partenaires institutionnels,  
de la Citoyenneté et de la Mémoire,  
du projet « pôle gare »

*Dian à vous Jérôme Guéret*  


Daniel GUÉRET